

# FONCTIONNAIRE

**J'ai obtenu une inscription en dehors de la procédure Études en France.**

La procédure Etudes en France débute après l'obtention d'une préinscription et d'une attestation de mise en stage ou de mise en disponibilité. Elle est obligatoire avant toute demande de visa.



**1**

Je crée mon compte Études en France ou je me connecte sur le compte déjà créé :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>



**2**

Je sélectionne l'onglet "Je suis déjà accepté par un établissement français".

Je choisis dans le menu déroulant "J'ai reçu une acceptation papier en dehors de l'application Études en France" et je complète les informations demandées.



**3**

Je saisis mes informations personnelles.

Je scanne et j'insère les documents justificatifs dans mon dossier.

**Je sélectionne "Fonctionnaire" dans la partie Statut particulier.**



**4**

Je sou mets mon dossier pour que Campus France le valide

Je demande à l'établissement de confirmer mon inscription en précisant la date de rentrée et la date limite d'arrivée à l'adresse :

[campusfrancegabon@gmail.com](mailto:campusfrancegabon@gmail.com)

**La validation ne débutera qu'à partir de juillet 2022.**



**5**

Je reçois la demande de paiement et je règle les frais de dossier via MoovMoney

**\*555# 5. Paiement 6. Campus France**

**Les frais de dossier s'élèvent à 80 000 FCFA. Ils ne sont pas remboursables.**



**6**

Je passe mon entretien Campus France (voir ci-dessous la liste des justificatifs à présenter)

**Je ne suis pas concerné par les étapes 5 et 6 si j'ai déjà validé un dossier de candidature Etudes en France. Ou si je suis en possession d'une attestation de mise en stage.**



**7**

Je fais ma demande de visa sur le site de :

[https://france-visas.gouv.fr/fr\\_FR/web/france-visas](https://france-visas.gouv.fr/fr_FR/web/france-visas)

Je télécharge les pièces justificatives.

**La présentation de l'API signé vous permet de bénéficier d'un demi-tarif sur les frais de visa long séjour pour études.**

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Une photo, une pièce d'identité, tous les relevés de notes validés ou bulletins des trois dernières années, le relevé de notes et le certificat d'admission du baccalauréat, les diplômes et attestations de réussite obtenus au supérieur, l'attestation de mise en stage ou de mise en disponibilité, l'attestation de présence au poste et un CV et l'accord préalable d'inscription (API).

## REMARQUES

Vous êtes dispensés d'entretien et de frais de dossier Études en France uniquement si vous êtes en possession d'une attestation de mise en stage.

Appel à vigilance :

Attention ! L'usage de faux documents a des conséquences.